

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

1 – BILAN FINANCIER 2010 :

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le bilan des dépenses et des recettes de l'année 2010 arrêté au 08/12/2010. Le budget annexe pour l'opération de lotissement sera validé au prochain Conseil Municipal, la perception ne nous ayant pas fait parvenir en temps voulu les éléments de ce budget.

Les reports d'investissement sur 2011 porteront essentiellement sur le programme des travaux d'aménagement sécuritaire en cours et sur le programme de la construction d'un bâtiment communal.

2- REGIE BROCANTE COMITE DES FETES ET DROIT DE PLACE COMMUNAL :

Le Comité des Fêtes étant opposé aux décisions prises au précédent Conseil Municipal malgré leur demande, concernant la mise en place d'une régie brocante et fête patronale, le Conseil Municipal a dans un premier temps décider l'annulation de la délibération n° 926 concernant les droits de place communaux, et dans un second temps d'annuler la délibération n° 927 concernant la création d'une régie de recettes brocante et fête patronale. Cette dernière sera modifiée ainsi que la convention qui l'accompagne en supprimant tout ce qui concerne les droits de place pour la fête patronale, et en modifiant le mode de répartition de la redevance communale.

3 – RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune est concernée par le recensement des habitants en 2011. La collecte débutera le 20 Janvier 2011 et se terminera le 19 Février 2011. Notre commune a donc pour obligation de créer deux emplois de non titulaires pour cette période et de recruter deux agents recenseurs.

La commission chargée d'étudier les candidatures a retenu Mme Lisiane DELIEGE et Mme Anne JEANSON, toutes deux domiciliées à Les Mesneux. Ces agents seront recrutés du 20 Janvier au 19 Février 2011 pour effectuer les opérations de recensement et seront tenus d'assister aux deux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de rémunérer ces agents sur la base du 1^{er} Echelon du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe soit l'Indice Brut 297 et Majoré 292 pour une période d'un mois.

4 – EFFACEMENT DE RESEAUX BASSE TENSION RUE D ENTRE DEUX VILLES -2ème TRANCHE:

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue d'Entre Deux Villes – 2^{ème} tranche de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux étant réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue d'Entre Deux Villes – 2^{ème} tranche, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM, et de participer à la hauteur de 50 % de 74 000,00 € soit 37 000 € HT pour les travaux de déplacement du Poste de Transformation.

La Commune s'engage de ce fait à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé. Il en sera de même pour le réseau de télécommunication.

5- SYCOMORE – SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que SYCOMORE mettra prochainement à disposition les sacs de tri pour 2011. Des permanences pour les distribuer seront assurées la 2^{ème} quinzaine de Janvier. L'agenda des ramassages 2011 sera distribué dans chaque foyer avec le bulletin municipal vers le 15 Janvier.

La mise en régie des déchèteries par Sycomore aura lieu le 18 Janvier 2011. Toutes les déchèteries du territoire du Sycomore seront fermées le lundi 17 Janvier 2011 pour le remplacement des anciennes bennes par les nouvelles bennes du Sycomore.

6 – POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX :

La météo est venue perturber le bon déroulement des travaux Rue de Villedommange, qui devaient se terminer le 17 Décembre. En effet, après une interruption de deux semaines d'intempéries, l'Entreprise COLAS envisage de rendre cette voie ouverte à la circulation avec cependant quelques contraintes :

- création d'une zone 20 km/h sur la partie de la Place de la Mairie à la Rue de Sacy.
- périmètre classé en zone 30 de la Rue de Sacy jusqu'au ralentisseur type « dos d'âne » qui sera réalisé après le bâtiment sportif « la Croisette ».

7 – QUESTIONS DIVERSES :

- Une permanence pour les dernières inscriptions sur les listes électorales sera assurée le Vendredi 31 Décembre 2010 de 11 h à 12 h.
- Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association des Paralysés de France.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 17 JANVIER 2011 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 13 Décembre 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 13 Décembre 2010.

LE MAIRE,